



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 MARS 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-033 / 6.4

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 mars 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, C. MOLLIER-SABET.

Absente : A. GERVASI

La secrétaire de séance désignée est Josette COUTURIER.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Suspension du repos dominical - Année 2017 - Modification d'une date

Rapporteur : Jessica Forté

EXPOSE : Par délibération en date du 23 novembre 2016, le Conseil municipal a donné un avis favorable pour la suspension du repos dominical pour 12 dimanches en 2017 (mise en application de la Loi dite « Macron » du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques).

Des commerçants ont fait remarquer que l'ouverture du dimanche 12 février 2017 n'était pas pertinente et qu'il fallait préférer le dimanche 30 avril 2017.

Il est proposé de valider cette modification.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances Administration générale du 14 mars 2017 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable au remplacement par le 30 avril 2017 de la date initialement retenue du 12 février 2017 ;

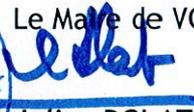
- de donner un avis favorable à la liste des 12 dimanches de suspension du repos dominical ainsi modifiée :
 - 15 et 22 janvier 2017 (soldes d'hiver),
 - 30 avril 2017 (veille du 1^{er} mai),
 - 28 mai 2017 (fête des mères),
 - 2 et 9 juillet 2017 (soldes d'été),
 - 3 et 10 septembre 2017 (rentrée scolaire),
 - 10, 17, 24, 31 décembre 2017 (Noël).

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE 31 POUR - 1 ABSTENTION (J.L. BALLY)
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT